

2 octobre 2019
Français
Original : anglais*

Rapport de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à BalACLava (Maurice) du 16 au 20 septembre 2019

I. Questions appelant une décision de la Commission des stupéfiants ou portées à son attention

Recommandations adoptées par la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

1. La vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a adopté les recommandations suivantes, qui avaient été formulées par ses groupes de travail. Les observations qui ont donné lieu à ces recommandations sont présentées à la section IV.

1. Stratégies nationales et régionales efficaces de lutte contre le trafic de drogues par mer, notamment le trafic transatlantique de cocaïne et le trafic d'héroïne dans l'océan Indien

2. Le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements sont encouragés à redoubler d'efforts pour mener, à la suite de saisies, des enquêtes sur les affaires de trafic de drogues, en renforçant la coopération entre les autorités judiciaires et les services de détection et de répression et en tirant le meilleur parti des mécanismes régionaux, bilatéraux et internationaux, notamment du réseau des agents de liaison des services de détection et de répression étrangers, en vue d'enrayer le trafic de drogues et les autres activités menées par des groupes criminels organisés ;

b) Les gouvernements devraient envisager d'intensifier l'échange d'informations et de renseignements exploitables et de renforcer la coopération en matière de détection et de répression entre les autorités des pays d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'entre les pays d'Asie situés sur la route du Sud utilisée pour le trafic d'héroïne et les pays d'Afrique de l'Est, et également avec les pays de destination en Europe ;

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



c) Les gouvernements sont encouragés à envisager la possibilité de renforcer la législation pour permettre les enquêtes et les poursuites en rapport avec les saisies de drogues effectuées dans les eaux internationales.

2. Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport, et techniques d'enquête efficaces pour y faire face

3. Le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements sont encouragés à renforcer les capacités dont disposent les services de détection et de répression compétents pour repérer les nouvelles tendances du trafic de drogues ainsi que pour établir le profil des envois à haut risque effectués selon différents modes opératoires et détecter ces envois ;

b) Les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour tirer le meilleur parti des plateformes que les organismes internationaux ou régionaux de coopération en matière de détection et de répression, comme l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL), mettent à disposition pour assurer l'échange d'informations et la coordination des opérations. Des efforts supplémentaires devraient être mis en œuvre pour améliorer les capacités opérationnelles d'AFRIPOL ;

c) Les gouvernements sont encouragés à renforcer encore la coopération interinstitutionnelle à l'échelle nationale entre les services de police, les douanes, les services antidrogue, les autorités de contrôle aux frontières, les gardes-côtes et d'autres services de détection et de répression compétents, notamment par la mise en place de services mixtes de contrôle portuaire et d'équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions, avec le soutien du Programme mondial de contrôle des conteneurs et du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

3. Lutte contre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites et l'utilisation du darknet et des cybermonnaies dans le cadre du commerce de la drogue

4. Le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements sont encouragés à intensifier encore la coopération nationale et internationale entre les services de détection et de répression (police et douanes, notamment), les cellules de renseignement financier, les organes de poursuites, les autorités fiscales et les secteurs bancaire et privé pour faire en sorte que les enquêtes sur le blanchiment d'argent lié au trafic de drogues aboutissent ;

b) Les gouvernements devraient prendre les mesures qui s'imposent afin d'étudier les meilleures pratiques suivies dans d'autres pays pour enquêter sur le blanchiment de l'argent issu de la drogue et sur l'utilisation du darknet et des cybermonnaies dans le commerce de la drogue et le blanchiment d'argent, ainsi que les meilleures pratiques en matière de confiscation et de gestion des avoirs ;

c) Les gouvernements devraient prendre les mesures qui s'imposent pour donner aux agents de première ligne une formation de base sur le blanchiment d'argent et sur l'utilisation à cette fin du darknet et des cybermonnaies, en vue de constituer une masse critique de connaissances, de sorte que des mesures adaptées soient prises et que les éléments de preuve utiles soient recueillis et conservés comme il se doit. Pour ce faire, le recours aux outils de formation élaborés par le Programme mondial de l'ONUDC contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme pourrait être envisagé.

4. Besoins particuliers des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire pour des infractions liées aux drogues

5. Le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements devraient tenir compte des questions relatives aux enfants dans leurs programmes de santé, de respect de l'état de droit et de

développement. Ces stratégies devraient s'appuyer sur des données pertinentes et des preuves scientifiques et encourager la coopération entre les différents services concernés, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales ;

b) Conformément aux normes internationales de l'ONUDC en matière de prévention de l'usage de drogues (*International Standards on Drug Use Prevention*), les gouvernements devraient adopter des stratégies de prévention de l'abus de drogues qui soient fondées sur des preuves scientifiques, élaborées en collaboration avec les familles, les écoles, les communautés et les médias, et adaptées aux enfants et aux jeunes, en particulier aux plus marginalisés et à celles et ceux qui vivent dans la pauvreté ;

c) Les gouvernements devraient faire en sorte que leurs systèmes de justice pour mineurs privilégient la réinsertion dans la société des enfants auteurs d'infractions, ainsi que les mesures visant à éviter aux enfants et aux jeunes d'être confrontés au système de justice pénale et à les en tenir éloignés. Ils sont encouragés à élaborer, à adopter et à appliquer des mesures alternatives ou additionnelles à la condamnation ou à la sanction des enfants et des jeunes, telles que les ordonnances de placement sous la protection, l'autorité ou la supervision de tiers, les services d'assistance, la probation, le placement familial et les programmes d'éducation et de formation professionnelle.

II. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue

6. À ses 2^e et 3^e séances, tenues les 16 et 17 septembre 2019, la Réunion a examiné le point 3 de son ordre du jour, intitulé « Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue ». Pour ce faire, elle était saisie du rapport sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues ([E/CN.7/2019/5](#)) et de la note du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues ([UNODC/HONLAF/29/3](#)). En outre, des rapports nationaux avaient été présentés par l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, l'Eswatini, la Gambie, le Kenya, le Mali, le Maroc, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal, les Seychelles et la Zambie ([UNODC/HONLAF/29/CRP.1](#) à 12 et [CRP.14](#)).

7. Des représentants de l'ONUDC ont présenté ce point. Ils ont décrit les tendances du trafic de drogues dans la région, replacées dans un contexte mondial. Parmi les difficultés nouvelles et croissantes mentionnées figuraient la crise des opioïdes, principalement causée par le tramadol, qui touchait un nombre croissant de pays africains, le trafic d'héroïne à destination de l'Europe via les pays d'Afrique de l'Est, et la récente augmentation des saisies de cocaïne destinée à l'Afrique de l'Ouest réalisées en Amérique latine ainsi que des saisies réalisées directement en Afrique de l'Ouest.

8. Des déclarations ont été faites par les représentants de Maurice, des Seychelles, du Nigéria, de la Gambie, de la République-Unie de Tanzanie, de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Sénégal, du Kenya, de Madagascar, de l'Égypte, de l'Eswatini et de la Tunisie. L'observatrice de l'Espagne a également fait une déclaration.

9. De nombreux orateurs ont souligné qu'il fallait coopérer aux niveaux bilatéral, régional et sous-régional pour lutter contre le problème mondial de la drogue, car le trafic ne s'arrêtait pas aux frontières nationales. Plusieurs orateurs ont donné des exemples de bonne coopération, comme l'échange d'informations et la conduite d'opérations conjointes, qui avaient permis de saisir de grandes quantités de drogues illicites. L'utilité des mémorandums d'accord a été mise en relief et illustrée à l'aide de cas concrets. Concernant la facilitation de la coopération, plusieurs orateurs ont

remercié l'ONUDC pour l'appui fourni. Un orateur a fait remarquer qu'à l'avenir, AFRIPOL jouerait un rôle important dans la lutte contre le trafic dans la région.

10. Il a été indiqué que le cannabis était la drogue la plus consommée dans les pays africains et que, dans certains d'entre eux, il était produit localement. Certains orateurs ont fait savoir que leurs gouvernements étaient opposés à la légalisation du cannabis.

11. Certains orateurs ont indiqué que les cannabinoïdes de synthèse étaient une source de préoccupation croissante. Du fait de leur structure, que les trafiquants pouvaient facilement et fréquemment modifier, ces substances ne pouvaient bien souvent être détectées qu'avec l'aide de laboratoires bien équipés.

12. Le tramadol a été mentionné comme un problème de plus en plus important pour de nombreux pays. Certains orateurs ont également constaté que le trafic de cocaïne avait augmenté en Afrique de l'Ouest en raison de la hausse de la fabrication.

13. L'étendue du littoral et des zones maritimes de plusieurs pays a été présentée comme un défi majeur pour contrôler efficacement les frontières. Il a été jugé primordial de bien former les agents des services de détection et de répression à l'interception des envois illicites. De nombreux orateurs ont informé la Réunion que leurs pays étaient des zones de transit, mais que la consommation nationale était également en hausse.

14. Plusieurs orateurs ont fait référence à leurs plans nationaux de lutte contre la drogue, qui prévoyaient une approche globale pour réduire la demande et l'offre, en tenant compte de la santé publique et des droits de la personne. Certains ont remercié l'ONUDC de l'appui fourni pour l'élaboration de ces plans.

15. Certains orateurs ont souligné qu'il importait d'associer les familles, les communautés et toutes les parties prenantes aux stratégies de prévention. Les campagnes de sensibilisation ont été jugées utiles pour informer le public, en particulier les étudiants, des risques associés aux drogues. Certains orateurs ont évoqué les initiatives de réduction des risques qui avaient été adoptées par leurs gouvernements, notamment le premier programme de substitution à la méthadone en Afrique subsaharienne.

16. Plusieurs orateurs ont rendu compte de leur participation aux sessions de formation organisées par INTERPOL et l'ONUDC, ainsi qu'à des opérations conjointes menées par INTERPOL, AIRCOP, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'ONUDC. Il a été suggéré de créer un observatoire africain des drogues.

III. Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

17. À ses 3^e et 4^e séances, le 17 septembre 2019, la Réunion a examiné le point 4 de son ordre du jour, intitulé « Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ». Elle était saisie d'une note ([UNODC/HONLAF/29/4](#)) que le Secrétariat avait établie en se fondant sur les renseignements fournis par les gouvernements en réponse à un questionnaire qui avait été adressé à tous les États participants.

18. Une manifestation parallèle sur les suites juridiques données aux saisies de stupéfiants illicites réalisées dans l'océan Indien et en Afrique de l'Est a été organisée par le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Est et le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC. Les représentants de la

République-Unie de Tanzanie et du Kenya ont fait connaître les meilleures pratiques suivies dans leur pays.

19. Au 1^{er} juillet 2019, des réponses avaient été communiquées par les Gouvernements de l'Algérie, de l'Angola, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Mali, du Maroc, de la Namibie, du Nigéria et de la République-Unie de Tanzanie. Les questionnaires des États suivants avaient été reçus après la date limite : Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Madagascar, Sénégal, Soudan, Togo, Tunisie et Zambie. Des réponses avaient également été reçues de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique.

20. La Secrétaire de la Réunion a fait une déclaration liminaire. Au cours des débats, des déclarations ont été faites par les représentants du Soudan, de la Zambie, du Ghana, de l'Angola, du Sénégal, du Kenya, de la Gambie, de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique du Sud et de Maurice. Les observateurs d'INTERPOL et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont également pris la parole.

21. Les participants ont examiné les mesures prises par les gouvernements pour appliquer les recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion.

22. De nombreux orateurs ont indiqué que les efforts déployés par leurs gouvernements concernant le premier thème (mesures efficaces contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites) comprenaient notamment la création de cellules de renseignement financier et d'unités de recouvrement d'avoirs. Nombre d'orateurs ont mis l'accent sur la coopération interinstitutionnelle à l'échelle nationale. Les avantages que présentaient des échanges réguliers entre les services de détection et de répression et les autorités de réglementation ont également été mis en avant.

23. Certains orateurs ont décrit les efforts entrepris pour accroître les capacités nationales en matière d'enquête, comme la création de services spécialisés en matière de cybercriminalité et de cybermonnaie. Il a été mentionné qu'une assistance technique était requise pour doter les autorités nationales, en particulier les laboratoires, des moyens nécessaires.

24. À propos du deuxième thème (renforcement de la coordination des plateformes de communication régionales destinées à faciliter la détection et la répression des infractions en matière de drogue en Afrique), de nombreux orateurs ont rendu compte de l'utilisation et des avantages des différents mécanismes de coordination et de communication appuyés par l'ONUDC, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), INTERPOL, l'OMD et la CEDEAO. Plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur les dispositions de droit national et international en matière d'entraide judiciaire.

25. Concernant le troisième thème (trafic de nouvelles substances psychoactives, comme le khat, les benzodiazépines et le tramadol, et mesures de détection et de répression pour y faire face), de nombreux orateurs ont souligné que les nouvelles substances psychoactives posaient un problème majeur de santé publique. Le manque de structures thérapeutiques a été décrit comme un problème persistant.

26. Plusieurs orateurs ont fait savoir que les capacités des laboratoires avaient été renforcées. L'utilité du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation de l'OICS a également été soulignée. Les substances préoccupantes mentionnées étaient le khat, les méthamphétamines et les cannabinoïdes de synthèse. Certains orateurs ont précisé que certaines de ces substances étaient déjà placées sous contrôle dans la législation nationale, ou le seraient prochainement.

27. S'agissant du quatrième thème (prise en compte des besoins particuliers des femmes et des filles dans le contexte du problème mondial de la drogue), de nombreux orateurs ont indiqué que leurs services de détection et de répression comprenaient aussi des femmes, et que certains services avaient réussi à instaurer la parité des genres grâce à leurs pratiques de recrutement. Certains orateurs ont indiqué que leurs pays avaient adopté des règles spécifiques pour protéger les femmes en contact avec la police, notamment en prévoyant la présence obligatoire d'une femme officier de

police aux interrogatoires ou en créant une unité de police spécialisée pour les femmes et les enfants.

28. Certains orateurs ont également signalé que des données ventilées par sexe sur l'usage de drogues avaient été recueillies. Des campagnes de sensibilisation à l'intention des femmes et des services de traitement spécialisés ont également été mentionnés. Certains orateurs ont souligné que le fait d'être victime de la traite des personnes pouvait constituer une circonstance atténuante aux yeux de la justice.

29. De nombreux orateurs ont indiqué que, faute de ressources financières, il n'y avait aucun programme de développement alternatif pour le moment et, par conséquent, aucun programme de ce type spécifiquement consacré aux femmes.

IV. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

30. De ses 4^e à 7^e séances, tenues du 17 au 19 septembre, les groupes de travail constitués par la Réunion ont examiné quatre thèmes au titre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail ». Les recommandations faites par les groupes de travail et adoptées par la Réunion figurent dans la section I ci-dessus, et les observations qu'ils ont formulées sont présentées ci-après.

1. Stratégies nationales et régionales efficaces de lutte contre le trafic de drogues par mer, notamment le trafic transatlantique de cocaïne et le trafic d'héroïne dans l'océan Indien

31. Le groupe de travail a tenu deux séances, les 17 et 18 septembre 2019. Au cours de ses débats, il a formulé les observations suivantes :

a) Des quantités record de cocaïne sont saisies en Afrique de l'Ouest, principalement le long de l'itinéraire transatlantique emprunté pour le trafic par voie maritime, et des saisies d'héroïne sont signalées le long de la côte est-africaine ;

b) De graves lacunes juridiques compromettent les enquêtes et les poursuites dans les affaires relatives aux saisies de drogues effectuées dans les eaux internationales ;

c) La coordination en temps réel des enquêtes menées par les services de détection et de répression en mer et sur terre accroît les chances de poursuivre efficacement les auteurs d'infractions ;

d) L'échange de renseignements criminels entre les pays touchés par le trafic transatlantique de cocaïne et le trafic d'héroïne le long de la route du Sud se heurte à des difficultés ;

e) Un certain nombre d'opérations multilatérales efficaces ont été menées par des États Membres pour intercepter des envois de cocaïne effectués depuis l'Amérique latine vers les marchés de destination en Europe ;

f) Une coopération internationale efficace est cruciale pour lutter contre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée ;

g) Le réseau des agents de liaison des services de détection et de répression étrangers est particulièrement important pour faciliter les enquêtes à la suite de saisies, étant donné que la plupart des activités de trafic touchent plusieurs pays et nécessitent une coopération accrue à l'échelle régionale et au-delà ;

h) Les opérations de livraison surveillée menées aux niveaux bilatéral et international contribuent de façon importante à la lutte contre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée ;

i) En raison des liens toujours plus étroits qu'il entretient avec d'autres formes de criminalité organisée, le trafic de drogues ne cesse de poser de nouveaux défis et fait constamment évoluer les défis existants ; de par sa complexité, ce

phénomène exige des mesures concertées aux niveaux national, bilatéral, régional et international ainsi qu'un renforcement de la coopération entre les autorités judiciaires et les services de détection et de répression.

2. Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport, et techniques d'enquête efficaces pour y faire face

32. Le groupe de travail a tenu une séance, le 18 septembre 2019. Au cours de ses débats, il a formulé les observations suivantes :

a) Les organisations de trafiquants de drogues utilisent différents modes opératoires, comme la substitution de bagages, la dissimulation de produits dans la structure des conteneurs, la fausse déclaration de marchandises transportées dans des conteneurs, le largage dans les eaux internationales de drogues qui sont ensuite récupérées par des petites embarcations, et le recours à des boutres et à des bateaux de pêche. Ce faisant, les trafiquants utilisent pratiquement l'ensemble du littoral pour introduire les drogues sur le continent ;

b) Il semblerait que des îles inhabitées soient utilisées pour déposer et entreposer diverses marchandises illicites, y compris des drogues ;

c) Parallèlement au trafic « classique » de cannabis, de cocaïne et d'héroïne, de nombreux pays du continent sont confrontés à une hausse du trafic de drogues synthétiques, notamment de méthamphétamine. En outre, des laboratoires fabriquant de la méthamphétamine ont été détectés dans un certain nombre de pays ;

d) Le recours aux techniques d'enquête spéciales, notamment aux livraisons surveillées, pour lutter contre le trafic international de drogues reste peu fréquent, et il faudrait que les États Membres s'y intéressent davantage ;

e) L'utilisation des plateformes de coopération internationale et régionale mises à disposition par des organismes comme INTERPOL et AFRIPOL reste insuffisante.

3. Lutte contre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites et l'utilisation du darknet et des cybermonnaies dans le cadre du commerce de la drogue

33. Le groupe de travail a tenu deux séances, les 18 et 19 septembre 2019. Le Directeur de la Cellule de renseignement financier de Maurice a fait une présentation audiovisuelle. Au cours de ses débats, le groupe de travail a formulé les observations suivantes :

a) Alors que le trafic de drogues est en augmentation sur le continent africain, le nombre d'enquêtes sur des affaires de blanchiment de l'argent de la drogue reste très limité ;

b) Les services de détection et de répression enregistrent peu d'affaires dans lesquelles le darknet et les cybermonnaies sont utilisés pour le commerce de la drogue, mais le nombre d'affaires de ce type est en augmentation. Dans le même temps, des problèmes de législation se posent en ce qui concerne la réglementation, le gel et la confiscation des cybermonnaies, ainsi que d'autres mesures connexes ;

c) Les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues, ainsi que les autres organismes de détection et de répression, rencontrent des difficultés pour enquêter sur les flux financiers et le blanchiment d'argent liés au trafic de drogues, y compris sur l'utilisation des cybermonnaies, et ont besoin d'une formation spécialisée ainsi que d'informations sur les meilleures pratiques en vigueur dans les pays qui ont déjà mené efficacement des enquêtes de ce type ;

d) La coopération nationale et internationale entre les services de détection et de répression (police et douanes, notamment), les cellules de renseignement financier, les organes de poursuites, les autorités fiscales et les secteurs bancaire et privé est essentielle pour que les enquêtes sur le blanchiment de l'argent lié au trafic de drogues aboutissent. Les Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment

de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération élaborées par le Groupe d'action financière devraient être appliquées par tous les pays, aussi bien dans les dispositions institutionnelles que dans la législation ;

e) Le recours fréquent à des passeurs de fonds, qui transportent des sommes d'argent liquide inférieures au seuil considéré comme un indicateur de risque et utilisent des cartes de débit pour faire passer d'un pays à l'autre de grosses quantités d'argent générées par la criminalité organisée en général, et par le trafic de drogues en particulier, a été constaté ;

f) Pour lutter efficacement contre le trafic illicite de drogues, il faut enquêter de manière professionnelle et approfondie sur ces affaires de trafic et sur le blanchiment d'argent qui y est associé, afin que les avoirs visés puissent être identifiés, gelés et, à terme, confisqués, de façon à porter un coup sérieux aux groupes de trafiquants de drogues.

4. Besoins particuliers des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire pour des infractions liées aux drogues

34. Le groupe de travail a tenu une séance, le 19 septembre 2019. Au cours de ses débats, il a formulé les observations suivantes :

a) Les données et les éléments de preuve sur l'abus de substances chez les enfants et les jeunes en général sont insuffisants. Dans de nombreux pays, il est établi que la majorité des enfants en détention ont des problèmes d'abus de substances ou ont commis des infractions liées à la drogue ;

b) Parce qu'ils sont vulnérables, les enfants peuvent devenir victimes d'actes délictueux ou être impliqués dans la commission de tels actes. Les gangs et les groupes criminels organisés opérant sur le marché des drogues illicites exploitent souvent des enfants ;

c) Les problèmes d'abus de substances devraient être considérés avant tout comme un problème de santé, et les enfants qui en souffrent devraient d'abord être pris en charge par le système de santé et les institutions sociales. De nombreux systèmes juridiques continuent pourtant de traiter cette question sous l'angle du droit pénal. Le placement des enfants en détention ne devrait être envisagé qu'en dernier recours, pour une durée aussi brève que possible, et les enfants devraient être détenus dans des établissements spécialisés, à l'écart des adultes ;

d) Si une action pénale s'avère nécessaire, les enfants devraient être jugés par des tribunaux spécialisés pouvant appliquer toute une série de mesures éducatives, et bénéficier de l'appui de travailleurs sociaux ;

e) On constate que la justice, le système éducatif, les organismes de détection et de répression et les services sociaux ne coordonnent souvent pas leur action pour veiller à ce que les besoins particuliers des mineurs auteurs d'infractions liées à la drogue et des enfants soient convenablement pris en considération. Les professionnels et les institutions spécialisées, notamment les centres de réadaptation disponibles, accessibles, peu onéreux et convenables, font également défaut ;

f) Plusieurs pays mènent des campagnes de prévention dans les écoles et dans les médias. Les programmes de prévention devraient également s'attaquer aux problèmes de fond en offrant des possibilités d'éducation, d'emploi, de participation à des activités sportives, etc. L'argent investi dans les mesures de prévention permet d'économiser à plus long terme sur les dépenses consacrées à la santé, aux services sociaux et au fonctionnement de la justice pénale ;

g) Plus les enfants commencent à abuser tôt de médicaments en vente libre, plus ils ont de risques de présenter à l'avenir des troubles liés à l'usage de drogues. La situation est particulièrement préoccupante pour les enfants vivant avec un adulte qui consomme des drogues illicites ou présente des troubles liés à l'usage de drogues, les enfants des rues, les orphelins, les enfants vivant dans des zones de conflit et d'après-conflit, et les enfants en contact avec le système judiciaire.

V. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

35. À sa 1^{re} séance, le 16 septembre 2019, la Réunion a examiné le point 6 de son ordre du jour, intitulé « Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019 ». Pour ce faire, elle était saisie de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ; du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » ; et de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue.

36. La Secrétaire de la Réunion a présenté ce point de l'ordre du jour, en informant les participantes et participants des conclusions de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, tenue à Vienne du 14 au 22 mars 2019, et en particulier de son débat ministériel, tenu les 14 et 15 mars 2019. Elle a fourni des informations sur le contenu de la Déclaration ministérielle, adoptée lors du débat ministériel.

37. Les participantes et participants à la Réunion ont été informés du plan de travail pluriannuel pour la période 2019-2023 que la Commission avait adopté à sa quatrième réunion intersessions, le 24 juin 2019, comme suite à la Déclaration ministérielle, en vue d'accélérer la mise en œuvre de tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues, par l'organisation de discussions thématiques visant à favoriser le dialogue et les échanges au sujet des bonnes pratiques suivies, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés de l'expérience.

38. Les participantes et participants ont été encouragés à se joindre aux discussions thématiques pour faire part à la Commission de leurs perspectives opérationnelles et échanger des vues avec des praticiens et experts du monde entier sur la façon dont il était possible d'accélérer la mise en œuvre de tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues, notamment en cherchant à surmonter les difficultés recensées dans la Déclaration ministérielle.

39. Au cours des débats, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Sénégal, de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la Zambie et de la Côte d'Ivoire.

40. De nombreux orateurs ont indiqué que leurs gouvernements étaient fermement déterminés à lutter contre le problème mondial de la drogue de manière globale et équilibrée, notamment par des mesures dans le domaine de la détection et de la répression et dans celui de la santé. Il a été estimé que les approches globales devaient faire intervenir non seulement des organismes publics, mais aussi les familles et les structures de proximité.

41. Plusieurs orateurs ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de donner pleinement suite à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009, à la Déclaration ministérielle commune de 2014 et au document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016. Il a été noté que ces trois documents étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement. Un orateur a souligné que ces trois documents d'orientation devaient être traités sur un pied d'égalité et qu'aucun ne devait avoir la priorité sur les autres.

42. Un orateur a indiqué que son gouvernement s'emploierait à donner effet à une décision de la cour constitutionnelle concernant le cannabis qui était conforme aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à d'autres obligations internationales.

43. La Déclaration ministérielle de 2019 a été accueillie avec satisfaction, car elle aidait à rationaliser la mise en œuvre de tous les engagements existants en s'appuyant sur les trois documents d'orientation et en inscrivant à l'ordre du jour de la Commission des stupéfiants un point permanent consacré à la mise en œuvre de tous les engagements pris.

44. Plusieurs orateurs ont souligné que la coopération et la coordination entre les pays étaient essentielles pour lutter contre le problème mondial de la drogue, mais que les solutions devaient tenir compte des situations nationales, en particulier des facteurs socioéconomiques.

45. Certains orateurs se sont félicités de l'appui fourni par l'ONUDC dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, en particulier par l'intermédiaire de ses initiatives de prévention de l'usage de drogues chez les jeunes.

VI. Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

46. À sa 9^e séance, le 20 septembre, la vingt-neuvième Réunion a examiné le point 7 de son ordre du jour, intitulé « Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ». Pour ce faire, elle était saisie d'une note du Secrétariat sur l'organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique ([UNODC/HONLAF/29/5](#)).

47. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de l'Algérie, du Kenya, de la Zambie, des Seychelles, du Sénégal, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de l'Angola et de la Gambie.

48. Des orateurs ont proposé que les thèmes ci-après soient examinés par des groupes de travail à la trentième Réunion : champ d'application du contrôle des substances au niveau international, notamment concernant le cannabis ; bonnes pratiques en matière de développement alternatif ; trafic de drogues dissimulé derrière une activité commerciale licite ; liens entre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent ; trafic de drogues par voie postale et par services de messagerie ; mesures adoptées sur le plan juridique et en matière de détection et de répression, aux niveaux national et international, pour faire face au problème du tramadol ; réponses apportées aux problèmes que posent les cannabinoïdes de synthèse et les nouvelles substances psychoactives ; et répercussions de la dépendance aux drogues sur le plan social, et notamment en matière de pauvreté.

49. La vingt-neuvième Réunion a approuvé le projet suivant d'ordre du jour provisoire pour la trentième Réunion, dont la mise au point définitive sera assurée par le Secrétariat avec le concours des États africains intéressés :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

5. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.
6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail : [à déterminer].
7. Organisation de la trente et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

VII. Questions diverses

50. Toujours à sa 9^e séance, la vingt-neuvième Réunion a examiné le point 8 de son ordre du jour, intitulé « Questions diverses ».
51. Un représentant du laboratoire de criminalistique de Maurice a fait une présentation audiovisuelle sur les nouvelles substances psychoactives et les drogues de synthèse.
52. Le Secrétariat a présenté une proposition visant à mettre fin à la distribution, lors des réunions, d'exemplaires papier des documents d'avant-session. Aucune observation n'a été faite à ce sujet.

VIII. Adoption du rapport

53. À sa 9^e séance, la vingt-neuvième Réunion a adopté le présent rapport, tel que présenté par le Rapporteur au titre du point 9 de l'ordre du jour.

IX. Organisation de la Réunion

A. Ouverture et durée de la Réunion

54. La vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, organisée par l'ONUDC et accueillie par le Gouvernement mauricien, s'est tenue à Balaclava du 16 au 20 septembre 2019. Le Président de la Réunion a prononcé une allocution de bienvenue. Une déclaration liminaire a été faite par le Premier Ministre de Maurice. Le représentant du Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Est a fait une déclaration liminaire au nom du Directeur exécutif de l'ONUDC.

B. Participation

55. Les États suivants étaient représentés à la vingt-neuvième Réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Soudan, Tunisie et Zambie.
56. Les États suivants étaient représentés par des observateurs : Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France et Italie.
57. INTERPOL et l'OMS étaient représentées par des observateurs.

C. Élection du Bureau

58. À sa 1^{re} séance, la Réunion a élu par acclamation son Bureau, constitué comme suit :

<i>Président :</i>	Choolun Bhojoo (Maurice)
<i>Vice-Président</i>	Muhammad Mustapha Abdallah (Nigéria)
<i>et Vice-Présidente :</i>	Ana Graça (Angola)
<i>Rapporteur :</i>	Michael Addo (Ghana)

D. Adoption de l'ordre du jour

59. À la même séance, la vingt-neuvième Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail :
 - a) Stratégies nationales et régionales efficaces de lutte contre le trafic de drogues par mer, notamment le trafic transatlantique de cocaïne et le trafic d'héroïne dans l'océan Indien ;
 - b) Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport, et techniques d'enquête efficaces pour y faire face ;
 - c) Lutte contre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites et l'utilisation du darknet et des cybermonnaies dans le cadre du commerce de la drogue ;
 - d) Besoins particuliers des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire pour des infractions liées aux drogues.
6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.
7. Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

E. Documentation

60. La liste des documents dont était saisie la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, figure à l'annexe du présent rapport.

X. Clôture de la réunion

61. Le Président de la vingt-neuvième Réunion a fait une déclaration finale.

Annexe

**Liste des documents dont était saisie la vingt-neuvième
Réunion des chefs des services chargés au plan national
de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.7/2019/5	3	Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues
UNODC/HONLAF/29/2	3	Note du Secrétariat transmettant le rapport sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues
UNODC/HONLAF/29/3	3	Note du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues
UNODC/HONLAF/29/4	4	Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
UNODC/HONLAF/29/5	7	Note du Secrétariat sur l'organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
UNODC/HONLAF/29/L.1 et Add.1 à 7	9	Projet de rapport
UNODC/HONLAF/29/CRP.1 à 12 et CRP.14	3	Rapports de pays
UNODC/HONLAF/29/CRP.13	5 d)	Note d'information du Secrétariat sur les besoins particuliers des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire pour des infractions liées aux drogues (anglais uniquement)